



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prise en charge

Question écrite n° 88445

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le manque de prise en charge psychologique des personnes atteintes de maladies graves. En effet, l'absence d'offre systématique par les médecins conduit les patients à hésiter à faire une démarche de soutien psychologique. Sachant les bienfaits apportés aux patients par des séances de psychothérapie ainsi que par la participation à des groupes de parole pour faire face à l'angoisse et la dépression liées à leur état, il lui demande ce qu'elle compte mettre en oeuvre pour rendre systématique l'offre de prise en charge psychologique du patient atteint, non seulement de cancer, mais également de maladie grave.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88445

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9922

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)